



**INFO
RAPIDE**



> n°25

Le 09 Janvier 2019

1-ODJ du Comité Technique du 17 Janvier 2019

Le prochain Comité Technique aura lieu le jeudi 17 janvier, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour, à savoir :

Ordre du jour de l'Administration :

1. Installation du comité technique
2. Approbation des procès-verbaux des séances du comité technique des 15 mars et 5 juin 2018
3. Adoption du règlement intérieur du comité technique
4. Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail
5. Suppression d'emplois

Nous reviendrons vers vous avec le Compte rendu lors de notre prochain INFO rapide.

Questions diverses CFDT

Question n°1. Prime d'activité

Prime d'activité : Augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'engagement formalisé par le Président de la République le 10 décembre 2018, et pour donner suite aux mesures mises en œuvre par le Gouvernement, le montant de la prime d'activité est revalorisé afin de soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs des secteurs privé et public disposant d'un revenu modeste.

Par ailleurs, le champ d'application de la prime d'activité est élargi à compter du 1er janvier 2019 : plus de 600 000 agents publics, fonctionnaires et contractuels, devraient en bénéficier contre 410 000 aujourd'hui, soit une augmentation de 50% du nombre de bénéficiaires.

Qu'avez-vous prévu en matière de communication pour en faire la publicité auprès des agents de ce droit, qui nous pensons, est méconnu par nombre d'agent passant de facto à côté d'une revalorisation salariale ?

Question n° 2. Ouverture Bilan NBI et attributions

Le sujet du pouvoir d'achat reste pour notre organisation syndicale la priorité des priorités.

Cela fait plusieurs mois que nous demandons à l'exécutif d'ouvrir le chantier de la NBI au sein de la CAPB. Sans beaucoup de résultats il faut bien l'avouer.

Il en résulte le fait que certains agents dans des services sont peut-être éligibles à percevoir une NBI qu'ils ne perçoivent donc pas.

Par exemple les agents de déchetteries : Un fonctionnaire territorial peut bénéficier, s'il exerce à titre principal **des fonctions d'accueil du public**, d'une nouvelle bonification indiciaire en application du décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'Etat a été amené à préciser la notion de fonction exercée « à titre principal » dans une décision du 4 juin 2007 (n° 284 380, « Commune de Carrières sur Seine »). La haute juridiction a considéré que le droit à percevoir la nouvelle bonification indiciaire s'entendait pour des agents qui avaient une fonction d'accueil du public pour plus de la moitié de leur temps de travail.

Question n° 3. Remplacement DRH

Cela fait plusieurs mois maintenant que le service des ressources humaines n'a plus de direction. Même si Monsieur le DGA Ressources fait fonction, épaulé par les responsables de branches, il n'est pas entendable aujourd'hui d'avoir une collectivité de 1200 agents sans Direction des ressources Humaines.

Où en sommes-nous du recrutement d'un ou d'une DRH à la CAPB ?

Questions n°4. Prestations d'interventions sociales à la CAPB

La prestation assurée par l'association ISCIPA courant jusqu'au 31 décembre n'a fait l'objet d'une reconduction à notre connaissance sur le pôle CBA.

Pour mémoire cette structure, sous l'égide de l'Ex-Agglomération Côte Basque Adour, avait pour mission la prise en charge **des questions liées aux interventions sociales auprès des personnels.**

Qu'en sera-t-il à compter du 1er janvier 2019 ?

Par ailleurs nous avons échangé sur le fait que cette prestation soit étendue à l'ensemble du personnel à compter de l'année 2019.

Qu'en est-il ?

2- RDV Mme Béhoteguy avec la CFDT et LAB

La CFDT avait demandé un rendez-vous à Mme Béhoteguy en ce début d'année (Cf le 5 janvier) pour faire un point sur la rentrée sociale à la CAPB.

Le syndicat LAB s'est joint à nous pour ce rendez-vous.

Nous avons porté nombre de revendication lors de cet échange qui a duré 2 heures.

Ci-dessous les sujets abordés.

- 1. Le droit à la formation – Plan de formation - CPF.**
- 2. Transmission des PV des CT et CHSCT aux agents.**
- 3. Préparation des CT sur les questions techniques.**
- 4. Le bilan social de la CAPB.**
- 5. Mise en œuvre de la Gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences (GPEEC).**
- 6. La gestion des Commission Administrative Paritaire au sein de la CAPB.**
- 7. Le droit syndical.**

8. Mise en place Référentiel RH eaux et assainissement.
9. Groupe de travail CIAS.
10. Transmission des contrats de travail.
11. Suivi des entretiens professionnels.
12. Suivi des fiches de postes mise à jour.
13. Renfort des services supports (DSI / DPBMG / RH)
14. NBI.
15. Bonne pratique des Groupe de travail /COFIL / Réunion de travail etc. ...
16. Protocole d'accord sur l'égalité Femmes Hommes.
17. Suivi des aménagements et déménagements des agents par le CHSCT.

3- Prime d'activité

La prime d'activité, qui remplace le RSA (revenu de solidarité activité) et la PPE (prime pour l'emploi), est **une aide financière** qui encourage l'activité professionnelle et soutient le pouvoir d'achat.

Elle est destinée aux personnes d'au moins 18 ans, résidant en France, **exerçant une activité professionnelle et percevant des revenus modestes.**

Tout comme les salariés, **les fonctionnaires et les contractuels peuvent donc en bénéficier** s'ils remplissent certaines conditions.

La prime est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le calcul du montant de la prime dépend de la composition du foyer (personne seule, couple, parent isolé) ainsi que le nombre d'enfants à charge (ceux retenus pour l'impôt sur le revenu).

L'ensemble des ressources sont prises en compte : revenus du travail et autres revenus, ARE, allocations familiales, etc., aides au logement - allocation de logement familial (ALF), allocation de logement sociale (ALS), aide personnalisée au logement (APL), avantage en nature si le demandeur est propriétaire de son logement ou logé à titre gratuit.

Les parents isolés bénéficient d'une majoration de la prime. **La prime n'est pas imposable.**

Quelque 30% des personnes qui sont éligibles à cette aide ne la réclament pas.

Vous pouvez peut-être en bénéficier ! Vous avez intérêt à le vérifier en utilisant le simulateur sur le site Service.Public.fr. Attention : si vous y avez droit, vous ne percevez la prime que si vous en faites la demande auprès de la Caisse d'allocations familiales ou directement par internet.

4- Entretien Pro- Fiches de postes.

C'est la saison des entretiens professionnels.

Un rappel toujours judicieux > pensez à faire mettre à jour vos fiches de postes si par cas celle-ci ne sont plus à jour si changement d'activité lors l'année passée. Les Fiches de postes sont obligatoires et doivent être rédigées conjointement entre l'agent et son N+1.

5- Groupes de travail

Les travaux en groupes de travail sur les questions RIFSEEP – TEMPS ET CYCLES DE TRAVAIL ET ACTION SOCIAL ont repris depuis le 7 janvier.

Ces groupes de travail se réuniront une fois par semaine sine die. La CFDT ne peut que se satisfaire que les choses s'accroissent sur ces sujets importants.

Le report de la mise en œuvre du RIFSEEP au mois de mars est une décision prise par l'exécutif en décembre. Décision poussée par un calendrier trop restreint dans le temps. Pour mémoire la CFDT avait

tiré la sonnette d'alarme en juillet dernier sur ces questions de mise en œuvre de ces schémas. Force est de constater que nos inquiétudes d'alors étaient bien fondées....

RIFSEEP > Le 1^{er} groupe de travail sur le RIFSEEP du 7 janvier a abordé les questions liées aux intitulés des métiers, au reclassement de certains métiers dans les groupes et la mise en place des bonifications.

TEMPS DE TRAVAIL > Le 15 janvier le second groupe de travail a eu lieu sur le thème du temps de travail. Le cabinet ESPELIA a présenté l'état des lieux des cycles de travail existant à ce jour dans l'ensemble des services de la CAPB

6- Adhérez en début d'année à la CFDT, c'est gagné !

Pour mémoire si vous souhaitez rejoindre la section syndicale de la CFDT de la CAPB vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur la syndicalisation sur le site www.cfdtcapb.fr.

**Petit rappel > vos cotisations syndicales sont défiscalisables à 66 % et vous ouvre le droit un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.
Exemple : 10 €/mois d'adhésion vous revient finalement à 3.33 €/mois !**



Prenez contact avec un représentant-e syndical-e, elle ou saura vous renseigner.

Syndicalement.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes ou nous transmettre vos remarques. Si vous souhaitez une heure d'info syndicale ou si vous souhaitez nous rejoindre...Contactez-nous !

CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.

Mail > cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération